

Infos MyCareNet pour les médecins

Contenu :

MyCarenet et le RCAM, qu'est-ce que c'est ?	1
Quelles sont les conditions pour permettre à mes patients RCAM de bénéficier de MyCareNet ?	1
C'est quoi un affilié RCAM?	2
Comment ça fonctionne ?	2
Quels affiliés RCAM peuvent bénéficier de cette avancée ?	2
Qui est exclu du champ d'application de MyCareNet ?	2
Quelles prestations sont exclues du système MyCareNet pour les affiliés RCAM ?	3
Que faire si mon patient me consulte dans le cadre d'un accident, d'une maladie grave ou d'une maladie professionnelle ?	3
MyCareNet permet-il à mon patient RCAM de bénéficier du tiers payant ?	3
Qui contacter en cas de question technique?	3

MyCarenet et le RCAM, qu'est-ce que c'est ?

Toutes les informations sur MyCareNet sont détaillées sur le site de l'INAMI: [MyCareNet: une plateforme centrale de services sur le web | INAMI](#)

Le [Régime Commun d'Assurance Maladie \(RCAM\)](#) est le régime d'assurance maladie des fonctionnaires et agents des institutions européennes et des membres de leur famille, sous certaines conditions. Il est administré par le Paymaster Office (PMO) au sein de la Commission européenne. Un partenariat entre le PMO et le Collège Intermutualiste National ([CIN](#)) a permis d'intégrer le RCAM au sein de la plateforme digitale *MyCareNet*.

Quelles sont les conditions pour permettre à mes patients RCAM de bénéficier de MyCareNet ?

- être médecin généraliste ou spécialiste. Les autres disciplines seront intégrées progressivement dans le projet,
- l'affilié RCAM doit, avant d'utiliser MyCareNet, s'enregistrer sur le système prévu par le PMO (MyPMO ou RCAM en ligne),
- utiliser un logiciel agréé MyCareNet. Les logiciels agréés au mois de juillet 2025 sont les suivants: Care Connect, Corilus, HealthOne, Cegedim Group, Medispring, Mederis, Mediportal, Daktari, CGM CompuGroup Medical, Octopus, AMS-Solutions. Attention, si vous utilisez le logiciel CareConnect de Corilus, vous devrez, pour l'instant, cocher la case « patient RCAM ».

Si vous n'utilisez pas MyCareNet pour les attestations de soins ou que vous n'utilisez pas encore l'un des logiciels précités, vous devez simplement indiquer à votre patient assuré RCAM qu'il

devra soumettre ses demandes de remboursement comme auparavant et **lui fournir une attestation de soin donnés.**

C'est quoi un affilié RCAM?

Il s'agit de membres et anciens membres du personnel des institutions, organes et agences de l'Union européenne qui sont affiliés au RCAM, en vertu du Statut des fonctionnaires de l'Union européenne et du Régime applicable aux autres agents. Ces assurés bénéficient de la couverture primaire du RCAM.

Comment ça fonctionne ?

En début de consultation, votre patient devra vous informer qu'il souhaite que vous émettiez une attestation électronique (eAttest). En effet, plusieurs logiciels coexistent: Care Connect, Corilus; HealthOne, Cegedim Group, Medispring, Mederis, Mediportal, Daktari, CGM CompuGroup Medical, Octopus, AMS-Solutions.

Si vous n'utilisez pas MyCareNet pour les attestations de soins ou que vous n'utilisez pas encore l'un des logiciels précités, vous devez simplement indiquer à votre patient assuré RCAM qu'il devra soumettre ses demandes de remboursement comme auparavant et **lui fournir une attestation de soin donnés.**

Si vous utilisez MyCareNet, votre patient paiera ses soins de santé, mais l'attestation de soins (digitalisée – e-Attest) sera transmise directement au RCAM via la plateforme MyCareNet pour traitement et remboursement. Le patient ne devra donc plus soumettre ses demandes de remboursement via *MyPMO* ou *RCAM en ligne* pour ces prestations.

Après le règlement du montant dû, vous pourrez délivrer un justificatif reprenant le montant payé, pour chaque prestation, le montant des honoraires et les éventuels suppléments, etc. Ce document est une preuve de paiement (ticket de caisse) qui est délivré à titre informatif au patient.

Une fois que l'eAttest sera parvenue dans le système de remboursement des institutions, votre patient recevra une notification et il pourra suivre la procédure de remboursement sur les systèmes internes MyPMO ou RCAM en ligne.

Quels affiliés RCAM peuvent bénéficier de cette avancée ?

MyCareNet sera accessible à tous les affiliés RCAM et membres de leur famille qui possèdent un numéro national belge (i.e. NISS ou BIS) et **couverts à titre primaire par le RCAM.**

La phase de test actuelle couvre un nombre restreint de participants de la Commission européenne. Le projet sera élargi à toutes les institutions et retraités à l'automne 2025.

Qui est exclu du champ d'application de MyCareNet ?

Les membres de la famille à charge de l'affilié qui bénéficient d'une couverture par un autre régime primaire de sécurité sociale (par exemple, l'INAMI ou une mutualité), y compris ceux couverts par le RCAM à titre complémentaire. La procédure de remboursement complémentaire reste inchangée pour ces bénéficiaires RCAM: vous fournissez **une attestation de soins** au patient qui soumettra ses demandes de remboursement auprès du RCAM.

Quelles prestations sont exclues du système MyCareNet pour les affiliés RCAM ?

À ce stade, les frais encourus dans le cadre du dépistage et de la visite médicale annuelle sont exclus du champ d'application de MyCareNet. La procédure pour les remboursements reste inchangée, les patients paient la totalité avant de demander le remboursement au RCAM.

Que faire si mon patient me consulte dans le cadre d'un accident, d'une maladie grave ou d'une maladie professionnelle ?

Si la consultation intervient dans le cadre d'un accident, d'une maladie professionnelle ou d'une maladie grave reconnue par le RCAM, votre patient doit vous en informer pour pouvoir indiquer dans l'Attest la cause du traitement et préciser le code spécifique lié à la situation.

Par exemple, les systèmes IT du RCAM transposent le code 0050 en « *remboursement de type maladie grave* » (le code 0050 correspond pour un patient mutualiste belge à « *Traitement chimiothérapeutique ambulatoire* ».)

Correspondance des codes INAMI-RCAM:

Code	Signification INAMI	Signification RCAM
0050	Traitement chimiothérapeutique ambulatoire	Contexte de facturation maladie grave reconnue
0060	Maladies professionnelles	Maladies professionnelles
0070	Accidents de travail	Contexte de facturation accident
0080	Accidents - droits communs (responsabilité de tiers)	Contexte de facturation accident
0090	Autres accidents	Contexte de facturation accident
0000	Autres ou non communiquées	Autres ou non communiquées

MyCareNet permet-il à mon patient RCAM de bénéficier du tiers payant ?

Non, en tant qu'affilié RCAM votre patient règle le montant total des factures (consultations et soins de santé) avant de bénéficier du remboursement.

Qui contacter en cas de question technique?

Vous pouvez contacter le support MyCareNet ici → [CIN support](#)